



Résolution 718 (1980)¹

Arrestation et déportation de A. Sakharov

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Indignée par l'arrestation de M. Andrei Sakharov, Prix Nobel de la paix, ainsi que par les mesures draconiennes prises à son égard par les autorités soviétiques ;
2. Se félicitant de la position exprimée par son Président, M. de Koster, dans une déclaration publiée le 23 janvier 1980, dans laquelle il souligne que « cet acte inique signifie que l'engagement pris par M. Brejnev en faveur de la détente et solennellement réaffirmé lors des Conférences d'Helsinki et de Belgrade est remis en question » ;
3. Considérant que cet acte, qui représente une violation des Accords d'Helsinki, compromet effectivement le processus de détente ;
4. Gravement préoccupée par le sort de tous ceux qui en Union Soviétique font entendre leur voix en faveur du respect des droits de l'homme et de la loi,
5. Exprime son entière solidarité avec Andrei Sakharov ;
6. Rappelant le texte de la clause VII de l'Acte final d'Helsinki de 1975, qui consiste dans des obligations juridiques assumées par chaque signataire vis-à-vis de tous les autres,
7. Demande instamment aux autorités soviétiques de rendre immédiatement sa liberté à Andrei Sakharov et de le réintégrer dans la plénitude de ses droits.

1. Discussion par l'Assemblée les 30 et 31 janvier 1980 (24e et 25e séances) (voir [Doc. 4485](#), rapport de la commission des questions politiques). Texte adopté par l'Assemblée le 31 janvier 1980 (25e séance).

